

**Bureau du 26 février 2007**

**Décision n° B-2007-4968**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'un immeuble situé chemin du Lortaret et appartenant aux conjoints Payet-Taille**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier d'acquisition d'une parcelle de terrain nu, cadastrée sous le numéro 23 de la section AT, d'une superficie d'environ 117 mètres carrés, située chemin du Lortaret à Saint Priest, appartenant aux conjoints Payet-Taille et nécessaire à l'élargissement dudit chemin.

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, les conjoints Payet-Taille ont accepté de céder leur bien au prix de 15 € le mètre carré, occupé par un exploitant, monsieur Payet-Pigeon, soit 1 755 €.

Les frais d'actes notariés sont estimés à 500 € ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition d'un immeuble situé chemin du Lortaret à Saint Priest et appartenant aux conjoints Payet-Taille.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1066 le 10 janvier 2007 pour la somme de 1 400 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - à hauteur de 1 755 € pour l'acquisition, de 500 € pour les frais d'actes notariés et de 550 € pour les frais de document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,